

NOS ENGAGEMENTS POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FM Logistic est une entreprise qui place l'humain au cœur de son développement et de sa pérennité. Nos valeurs, notre culture managériale et les exigences que nous nous donnons en matière de bien-être au travail en sont l'incarnation. La santé et la sécurité de nos collaborateurs en particulier sont des priorités absolues.

Aussi, nous nous engageons à :

- > éliminer les accidents du travail,
- > prévenir les maladies professionnelles,
- > améliorer les conditions de travail.



Objectif : zéro accident.

NOS ENGAGEMENTS POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

[AVRIL 2019]





LE MOT DU PRÉSIDENT

“ La santé et le bien-être de nos collaborateurs sont des priorités absolues. Je ne peux pas me résoudre à ce qu'un seul collaborateur se blesse dans le cadre de son activité. Un accident est toujours un accident de trop. Nous sommes déterminés à tout faire pour éradiquer les accidents du travail et prévenir les maladies professionnelles. C'est une responsabilité collective. Nous devons tous jouer notre rôle pour que ces engagements soient respectés dans l'intérêt de tous.

Je compte sur chacun d'entre vous pour faire de FM Logistic une entreprise où il fait bon vivre et travailler en sécurité.

Au nom du Comité Exécutif,
Jean-Christophe Machet

NOS PRINCIPES D'ACTION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En pratique, nos engagements se concrétisent par les principes suivants :

- 01. Des fondamentaux Sécurité définis par métier.**

Ce sont les règles qui s'imposent dans nos activités. Ces fondamentaux s'appliquent à toutes les personnes sans exception : collaborateurs, intérimaires, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs de nos sites. Ils sont remis aux collaborateurs et signés par eux à leur arrivée.
- 02. La formation de tout nouvel arrivant aux fondamentaux Sécurité.**

Celle-ci est renouvelée au moins tous les deux ans. Un exercice incendie est mené une fois par an.
- 03. Des indicateurs de performance pour piloter l'atteinte des engagements.**

Ces indicateurs sont le nombre d'accidents du travail avec arrêt (dont le nombre d'accidents sévères), les taux de fréquence et de gravité, et le nombre de maladies professionnelles reconnues. Un référentiel est disponible pour préciser les conditions de suivi de ces indicateurs. Tous les accidents sont reportés et déclarés selon la législation locale.
- 04. Tous les accidents sont reportés et déclarés selon la législation locale.**

L'échange des bonnes pratiques entre sites et activités est facilitée par l'organisation QHSE/DD au niveau pays et Groupe. Les équipes sont encouragées à chercher des bonnes pratiques (Qualité Hygiène Sécurité et Environnement / Développement durable) en dehors de l'entreprise, en particulier chez nos clients.
- 05. Une réflexion locale pour prévenir l'apparition des maladies professionnelles.**

Des approches ergonomiques et des solutions techniques et organisationnelles sont mises en place pour favoriser la santé préventive et améliorer les conditions de travail.
- 06. Une organisation en place pour porter les engagements santé et sécurité.**

Les responsables QHSE/DD évaluent les risques et définissent les actions de prévention. Les managers sont responsables du déploiement et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs. La Direction pilote l'intégration de ces engagements dans les politiques locales et le suivi de l'atteinte des objectifs. Chaque site a un référent sécurité.
- 07. Une évaluation régulière par des audits internes ou externes.**

L'auto-évaluation permet d'identifier les marges de progrès et l'amélioration continue. La certification externe comme l'ISO 45 001 est encouragée pour offrir des garanties supplémentaires de notre performance en matière de santé et sécurité à nos clients.